

Plan directeur immobilier

Un plan directeur immobilier est une démarche qui permet aux fabriques d'évaluer, à partir des enjeux pastoraux, leurs besoins immobiliers réels et de se donner une orientation au sujet de l'avenir de leurs églises, tant au niveau de leur utilisation que de leur propriété.

Un "PDI" est particulièrement utile pour les fabriques propriétaires de plusieurs églises ou dans un contexte d'unité pastorale. En relation avec le projet pastoral de la paroisse ou de l'unité pastorale, cette démarche permet d'évaluer les besoins immobiliers réels, de donner une orientation et un plan d'action au sujet de l'avenir des églises et des presbytères, tant au niveau de leur utilisation que de leur propriété.

Un "PDI" est une des étapes d'une démarche plus globale de réflexion, de prise de décisions et d'application du projet pastoral d'une communauté chrétienne paroissiale ou d'une unité pastorale.

Un "PDI" conduit les fabriques à déterminer les priorités d'usages et d'investissements en lien avec la mission de l'Église. Cette démarche précise la vocation des églises et des presbytères, dans certains cas, la fermeture au culte, dans d'autres, leur vente, ou encore la location de locaux pour les besoins de culte et de pastorale.

Seize fabriques de paroisse ont adopté un "PDI" pour leurs églises:

- Sainte-Marguerite-Bourgeoys, Québec (2003)
- Notre-Dame-de-Rocamadour, Québec (2003)
- Saint-Charles-Borromée, Québec (2006)
- Notre-Dame-de-la-Visitation de Sainte-Foy, Québec (2006)
- Bienheureux-Jean-XXIII, Québec (2006)
- Bienheureux-François de Laval, Québec (2006)
- Saint-Jean-Eudes, Québec (2006)
- Sainte-Angèle-de-Saint-Malo, Québec (2007)
- Saint-Alexandre, Thetford-Mines (2008)
- Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, Québec (2009)
- Bienheureuse-Marie-Catherine-de-Saint-Augustin, Québec (2009)
- Saint-Joseph-de-Lévis, Lévis (2011)
- Notre-Dame-de-Saint-Roch (2011)
- Saint-Sauveur (2012)
- Sainte-Marie-des-Lacs (2013)
- Notre-Dame de Donnacona (2014)